



**Ministère de l'Industrie**

**AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION**

**AVIS D'APPEL À EXPERTISE N° 04/2013**

**Réalisation d'une Analyse/Synthèse SWOT**

**- Secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la pêche  
et les services rattachés**

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation « API » se propose de lancer une consultation pour la **réalisation d'une analyse synthétique des résultats de recherches (à travers la méthode SWOT) dans les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la pêche et les services rattachés dans les territoires couverts par le projet COMPASS : Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Béja, Jendouba, Bizerte et Nabeul.**

**Retrait des termes de référence :**

Les soumissionnaires intéressés par cette consultation peuvent retirer les termes de référence auprès de la Direction Administrative et Financière (D.A.F) au siège de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, **11<sup>ème</sup> étage, 63 rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère**. La date limite de réception des offres est fixée pour le **vendredi 16 août 2013** (le cachet du bureau d'ordre central de l'API fait foi).

**Présentation des consultations :**

Les soumissionnaires sont tenus d'envoyer les deux offres technique et financière placées dans deux enveloppes séparées, fermées, scellées et ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui contient les pièces administratives demandées.

L'offre comporte obligatoirement les documents cités dans les termes de référence.

L'enveloppe doit être libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de l'API et devra porter la mention « **NE PAS OUVRIR – AVIS D'APPEL A EXPERTISE N° 04/2013** ».

**Conditions de validité des offres :**

Toute offre, non conforme aux dispositions des termes de référence ou parvenue en dehors du délai fixé, sera éliminée.

**Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent engagés par leurs offres pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.